



CLASSIQUES
GARNIER

Édition de NAUDEIX (Laura), « Glossaire », *La Première Querelle de la musique italienne. 1702-1706*, RAGUENET (François), LE CERF DE LA VIÉVILLE (Jean-Laurent), p. 899-902

DOI : [10.15122/isbn.978-2-406-06467-1.p.0899](https://doi.org/10.15122/isbn.978-2-406-06467-1.p.0899)

La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.

© 2018. Classiques Garnier, Paris.
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.
Tous droits réservés pour tous les pays.

GLOSSAIRE¹

Acteur, Actrice : Le terme semble avoir été préféré à celui de comédien pour distinguer les interprètes de l'opéra. Ainsi, dans un dictionnaire de latin, on trouve la définition suivante : « *Cantor* : Acteur dans les Comédies et dans les Tragédies, comme aujourd'hui les Acteurs des Opéras qui chantent les vers qu'ils récitent². »

Air : Au sein d'une composition de musique, l'air se distingue du récitatif : « Il y a deux manières de mettre des paroles en Musique ; la première est ce qu'on appelle récitatif ou récit de quelque Histoire, comme dans les Opéras et dans quelques Motets ; le chant en doit être plus parlant, pour ainsi dire, que chantant. La seconde manière est celle qui exprime une certaine réflexion en forme de Sentence ou Maxime, ce qu'on appelle communément Air ; et cette manière doit posséder tout le beau chant, toute la tendresse, la gaieté et la douceur qu'il peut avoir par rapport au sujet » (Masson, p. 26-27).

Cependant, depuis la fin du XVI^e siècle, la diffusion des « livres d'airs », d'airs de cour puis d'airs sérieux, avait donné une acception bien plus large à ce terme : « Voilà un bel *air*, une belle composition de Musique : ce qui se dit, soit qu'on l'applique à des paroles pour chanter, soit qu'on le mette seulement sur les instruments » (Furetière, 1690). Si l'on se réfère aux exemples du dictionnaire de l'Académie, différents qualificatifs permettent donc de distinguer des catégories stylistiques liées au caractère de la composition : « *Air gai, air triste.* » À son statut éditorial : « *air nouveau, air ancien, vieux.* » À sa forme musicale : « *air de Cour, air de ballet, un air de sarabande.* » À l'instrument auquel il est destiné : « *air de violon, un air de Guitare, de Luth.* » Enfin, le mot peut aussi se dire « des paroles et du chant tout ensemble. Un *air à boire.* Un livre d'*airs.* Apprenez-moi cet *air nouveau.* » (Académie). Il n'y a pas de frontière nette entre « airs sérieux, airs à boire, airs à danser, airs tendres, chansonnettes. » Pierre Perrin peut toutefois distinguer dans ses *Œuvres de poésie* (1661) : « Diverses

1 Aux côtés des principaux dictionnaires : Richelet (1680), Académie (1694) et des différentes éditions de celui d'Antoine Furetière (paru en 1690, révisé en 1701 par Henri Basnage de Beauval et en 1727 par Jean-Baptiste Brutel de La Rivière), nous avons utilisé les ressources lexicographiques suivantes : Sébastien de Brossard, *Dictionnaire de musique*, Paris, C. Ballard, 1703 ; Charles Masson, *Nouveau traité des règles pour la composition de la musique*, 2^{de} éd., Paris, C. Ballard, 1699.

2 Pierre Danet, *Magnum Dictionarium latinum et gallicum*, Paris, C. Thiboust et P. Esclassan, 1691.

paroles de musique, pour des Airs de cour, Airs à boire, Dialogues, Noël, Motets et Chansons de toutes sortes³. »

Basse-contre : « Est le musicien ou le joueur d'instrument qui tient une seconde basse dans les mêmes concerts. » (Furetière, 1690).

Cantate : « *Cantata* [...]. On commence à rendre ce terme Français, par celui de *Cantate*. C'est une grande pièce, dont les paroles sont en Italien ; variée de Récitatifs, d'Ariettes, et de mouvements différents ; pour l'ordinaire à Voix seule et une B[asse] C[ontinue] souvent avec deux Violons ou plusieurs instruments, etc. » (Brossard).
 Chantre : « Celui qui chante dans un Chœur d'Église. Tous les grands Chapitres ont des Chantres et des Chapelains pour soulager les Chanoines, et faire l'Office en leur absence. » (Furetière, 1690).

Dessus : « En termes de Musique, est le son ou la voix la plus claire, et ce qui se fait le mieux entendre en un concert. Un *dessus* de violon, de viole, de hautbois. Les filles et les jeunes garçons chantent le *dessus*, leur partie est le *dessus*. » (Furetière, 1690).

Divertissement : Contrairement à Raguenet qui emploie encore le terme de manière générale, Le Cerf introduit l'acception précise qui apparaît à la fin du XVII^e siècle dans le jargon des poètes, puis dans les livrets de ballets pour se fixer seulement sous la plume de Louis de Cahusac : « On donne ce nom plus particulièrement aux danses et aux chants, qu'on introduit épisodiquement dans les actes d'opéra. Le *triomphe de Thésée* est un *divertissement* fort noble. L'*enchantement d'Amadis* est un *divertissement* très agréable ; mais le plus ingénieux *divertissement* des opéras anciens, est celui du quatrième acte de *Roland*⁴. »

Extrait : « *Extraire*, se dit figurément en Morale, de la substance, du précis qu'on tire de tout ce qu'il y a de bon dans un livre. » (Furetière, 1690). « Les Journaux sont composés des *extraits* des Livres nouveaux. » (Furetière, 1727).

Faux-Bourdon : « *Faux-Bourdon* est une Musique simple qui se chante note contre note, et qu'on appelle aussi simple contrepoint, à la différence du contrepoint figuré, qui subdivise les notes en crochues et doubles crochues. » (Furetière, 1690).

Haute-contre : « On appelle *haute-contre*, la partie qui est une espèce de second dessus, qui fait le même effet à l'égard du dessus, que la basse-taille à l'égard de la basse. » (Furetière, 1690).

Journal : « On fait à Paris un *Journal* des savants, et un *Journal* de Médecine : ce sont des relations de ce qui se fait de nouveau dans les sciences, ou des extraits des livres nouvellement imprimés. [...] Comme ce dessein a paru très commode,

3 Cité par Anne-Madeleine Goulet, *Poésie, musique et sociabilité au XVII^e siècle*, Les Livres d'airs de différents auteurs publiés chez Ballard de 1658 à 1694, Paris, Champion, 2004, p. 22-23.

4 *Encyclopédie*, Paris, Briasson, David, Le Breton, Durand, 1754, tome IV.

et très utile, il a été imité sous des titres différents. Cependant l'on a donné indifféremment le nom de *Journaux*, aux Ouvrages composés sur le même plan que le *Journal* des Savants de Paris [...]. Les *Journaux* des savants ont été inventés pour le soulagement de ceux qui sont ou trop occupés, ou trop paresseux pour lire les livres entiers. C'est un moyen de satisfaire sa curiosité, et de devenir savant à peu de frais.» (Furetière, 1701).

Journaliste : « Celui qui fait le journal où l'on parle des choses qui regardent les belles lettres, et les personnes curieuses. » (Richelet).

Motet : « Composition de Musique sur une période fort courte, elle est figurée, et enrichie de toutes les subtilités de l'art. On en fait plusieurs sur quelques versets ou Antiennes, qui sont propres pour les Églises, et quand le Musicien prend la liberté d'y employer tout ce qui lui vient dans l'esprit, sans y exprimer la passion d'aucune parole, on l'appelle fantaisie ou recherche. Ce nom lui a été donné à cause de sa brièveté, comme si ce n'était qu'un mot. » (Furetière, 1690).

Mouvement : « Se dit aussi en musique de la manière de battre la mesure pour presser ou pour ralentir le chant ou les sons. [...] On appelle, *Air de mouvement*, Un air dont la mesure est vite et gaie. » (Académie). On distingue alors les mouvements lent, léger, vite et « fort vite » (Masson, p. 6-7).

Musique : « Se prend aussi pour une compagnie de personnes qui font profession de Musique ; et qui ont accoutumé de chanter ensemble. La *Musique* du Roi, la *Musique* de la Chambre, la *Musique* de la Chapelle. » (Académie).

Orchestre : Ce mot est spécialement utilisé pour désigner le groupe des musiciens qui participent à la représentation théâtrale, par métonymie, car dans les dictionnaires contemporains la définition concerne toujours l'architecture de la salle de spectacles : « Partie d'un théâtre ou d'un lieu où on représente des Poèmes dramatiques, où on donne des spectacles. Aujourd'hui on ne le dit que du lieu où on place la symphonie. » (Furetière, 1690).

Parties : « Il y a ordinairement quatre Parties dans la Musique, qui sont la *Basse*, la *Taille*, la *Haute-Contre* et le *Dessus*, qui sont distinguées les unes des autres par la différente position des clefs. On y ajoute quelquefois un *Bas-Dessus* et une *Basse-Taille*. » (Masson, p. 13).

Plain-Chant : « *Plain-chant* ou Chant Grégorien, est le chant dont on se sert à l'Église, quand le Chœur et le peuple chantent à l'unisson, ou tous ensemble d'une même manière. La différence qu'il y a du *plain-chant* avec les autres chants, c'est d'être divisé en parties égales. Dans les vieux livres d'Église on ne faisait point de notes plus longues les unes que les autres. Depuis quelque temps on y a mis des notes longues et brèves, mais c'est seulement pour marquer les accents. [...] *Chant Musical*, est celui où les gens qui chantent font divers accords et diverses parties. » (Furetière, 1690).

Psalmodie : « Manière de chanter ou de réciter les Psaumes et le reste de l'Office à l'Église. » (Académie).

Récit : « On appelle en Musique *Récit*, Ce qui est chanté par une voix seule, qui fait l'ouverture d'un ballet, d'un opéra, ou d'un autre divertissement, et qui expose le sujet. On appelle aussi généralement *Récit*, tout ce qui est chanté par une voix seule qui se détache d'un grand chœur de musique. » (Académie).

Récitatif : « C'est une manière de chanter qui tient autant de la *Déclamation* que du *Chant*, comme si on *déclamait* en *chantant*, ou si l'on *chantait* en *déclamant*, par conséquent où l'on a plus d'attention à exprimer la *Passion* qu'à suivre exactement une mesure réglée. Cela n'empêche pas qu'on ne note ces sortes de Chants en mesure réglée, mais comme on a la liberté d'altérer les temps de cette mesure, et d'en faire quelques-uns plus longs ou plus courts que les autres, cela fait ordinairement qu'on met en partition la Basse-Continue du *Récitatif* au-dessous, afin que l'*Accompagnateur* puisse suivre plutôt celui qui chante que celui qui bat la mesure. » (Brossard).

Sonate : « *Suonata*. C'est ce que les Français commencent à traduire par le mot *Sonate* [...]. Ce mot vient de *Suono* ou *Suonare*, parce que c'est uniquement par le Son des Instruments qu'on exécute ces sortes de pièces, qui sont à l'égard de toutes sortes d'Instrument ce que la *Cantate* est à l'égard des Voix. C'est-à-dire que les *Sonates* sont proprement de grandes pièces, *Fantaisies*, ou *Préludes*, etc. *variées* de toutes sortes de mouvements et d'expressions, d'accords recherchés ou extraordinaires, de Fugues simples ou doubles, etc. et tout cela purement selon la fantaisie du Compositeur, qui sans être assujetti qu'aux règles générales du Contrepoint, n'y a aucun nombre fixe ou espèce particulière de mesure, donne l'essor au feu de son génie, change de mesure et de Mode quand il le juge à propos, etc. » (Brossard).

Symphonie : « Concert d'instruments, soit qu'il n'y ait point de voix, soit qu'ils servent à accompagner les voix. » (Académie). « Se prend quelquefois pour la seule Musique des instruments. Il y avait de beaux récits dans cet Opéra, mais ce qui était de plus excellent, c'était la *symphonie*. » (Furetière, 1690).

Taille : « Se dit aussi de la partie de la Musique qui soutient le chant, et qui est de la portée ordinaire de la voix, quand elle n'est pas élevée comme le dessus, ni creuse comme la basse. [...] Il y a de *hautes tailles*, de *basses tailles*. *Taille*, se dit aussi des instruments de Musique qui sont propres pour tenir ces parties dans une symphonie, ou en un concert d'instruments. » (Furetière, 1690).

Vitesses : Le Cerf semble avoir emprunté le terme au jargon des musiciens, pour désigner un air virtuose et rapide exécuté par un instrument, en particulier le violon. On en retrouve la trace sous la plume de Jean-Baptiste Dubos : « Il y a quatre-vingts ans que le mouvement de tous les airs de Ballet était un mouvement lent, et leur chant, s'il est permis d'user de cette expression, marchait posément, même dans la plus grande gaieté. [...] Le petit Mollier avait à peine montré par deux ou trois airs qu'il était possible de faire mieux, quand Lully parut, et quand il commença de composer pour les Ballets de ces airs qu'on appelle des airs de vitesse⁵. »

5 *Réflexions critiques sur la poésie et la peinture*, Paris, J. Mariette, 1733, tome III, p. 168-169.